

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance extraordinaire du 16 août 2014

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le 16 août 2014, à 17 h 30, à la salle communautaire du Centre sportif Soulanges, 2^e étage, située au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil, William Martinez, Pascal Pilon, Gaëtan Prud'homme, Guylaine Myre et Jean Legault formant quorum sous la présidence du maire Jean-Yves Poirier.

Est également présent Jacques Brisson, directeur général et secrétaire-trésorier.

La conseillère Virginie Damien est absente.

Tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation, conformément à la loi.

La séance extraordinaire est ouverte à 17 h 30 par la conseillère Guylaine Myre, appuyé par le conseiller Jean Legault.

2014-08-133

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire Jean-Yves Poirier, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance extraordinaire du 16 août 2014, tel que rédigé.

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,
appuyé par le conseiller Jean Legault
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 août 2014, tel que rédigé :

- Ouverture de la séance extraordinaire
- Adoption de l'ordre du jour
- Avis de motion sur la présentation d'un futur règlement modifiant le règlement d'emprunt no 132-2014 retranchant les travaux de branchement du puits SP/FE-2-08 et de l'installation d'une clôture pour protéger les ouvrages de captage d'eau souterraine
- Avis de motion sur la présentation d'un futur règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 234 000 \$ pour le branchement du puits SP/FE-2-08 et l'installation d'une clôture pour protéger les ouvrages de captage d'eau souterraine
- Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-08-134

AVIS DE MOTION SUR LA PRÉSENTATION D'UN FUTUR RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 132-2014 RETRANCHANT LES TRAVAUX DE BRANCHEMENT DU PUIITS SP/FE-2-08 ET DE L'INSTALLATION D'UNE CLÔTURE POUR PROTÉGER LES OUVRAGES DE CAPTAGE D'EAU SOUTERRAINE

Avis de motion est donné par le conseiller Pascal Pilon sur la présentation d'un futur règlement modifiant le règlement d'emprunt no 132-2014 retranchant les travaux de branchement du puits SP/FE-2-08 et de l'installation d'une clôture pour protéger les ouvrages de captage d'eau souterraine.

2014-08-135

AVIS DE MOTION SUR LA PRÉSENTATION D'UN FUTUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 234 000 \$ POUR LE BRANCHEMENT DU PUIIS SP/FE-2-08 ET L'INSTALLATION D'UNE CLÔTURE POUR PROTÉGER LES OUVRAGES DE CAPTAGE D'EAU SOUTERRAINE

Avis de motion est donné par le conseiller Gaëtan Prud'homme sur la présentation d'un futur règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 234 000 \$ pour le branchement du puits SP/FE-2-08 et l'installation d'une clôture pour protéger les ouvrages de captage d'eau souterraine.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune assistance.

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À 17 h 45, l'ordre du jour est épuisé,

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe lève la présente séance extraordinaire du 16 août 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général
et secrétaire-trésorier,

Le maire,

Jacques Brisson

Jean-Yves Poirier